

Élections de vos représentants en CAP le 4 décembre 2014

Commission administrative paritaire (CAP)
Secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable
(SACDD)



Syndicat National de l'Environnement



Fédération syndicale unitaire



- **POUR défendre et développer le Service Public**
- **POUR donner un autre avenir à la Fonction publique**
- **POUR l'arrêt des suppressions d'emplois, des recrutements à hauteur des besoins et la résorption complète de la précarité**
- **POUR la revalorisation des salaires, de la grille indiciaire et des déroulements de carrière**
- **POUR le maintien et la reconnaissance des métiers et des qualifications**

**CONTRE l'individualisation des rémunérations et des carrières,
l'arbitraire et les inégalités**

Lutter contre la pression à la baisse des effectifs, la réduction permanente des missions publiques, le chantage et l'individualisation, armes concrètes du management imposé d'en haut !

Gagner des droits nouveaux, faire évoluer les statuts dès lors qu'il s'agit d'élargir les possibilités de progression professionnelle des personnels, avec le double souci du respect de l'égalité de traitement des agents et de la reconnaissance des qualifications !

Le 4 décembre 2014
Votez pour les candidat(e)s FSU

SACDD de classe exceptionnelle

Monique LE GUENNEC DDT des Deux-Sèvres
Dominique BUDELOT DDT du Gers
Claudie LALLEMAND DREAL Basse-Normandie
Olivier DROFF ENIM
Marie-Louise LE COGUEC DREAL Rhône-Alpes
Annie BOUHOURDIN DDTM du Finistère

SACDD de classe supérieure

Catherine CHOLTUS DIRM Sud-Atlantique
Jacques CRENN DDTM du Finistère
Linette BODIN-JUDE DDT des Deux-Sèvres
Frédéric GACHET DIRM Sud-Atlantique
Frédérique HEULOT DDT du Gers
Lorraine MEILLEUR DRIEA Ile-de-France

SACDD de classe normale

Marie-Denise LEMOYNE Parc national de Guadeloupe
Daniel GENOT DRIEA Ile-de-France
Dhoiffari SAID-HACHIM DEAL Mayotte
Isabelle FOULON ENIM
Denis BRUGERE DDTM de Loire-Atlantique / DMML)
Céline CAMPUS CVRH Toulouse

**AVEC LA FSU,
RESTONS
MOBILISES**

Avec la FSU, vos élus porteront haut et fort les valeurs d'un syndicalisme ni corporatiste, ni réformiste mais un syndicalisme revendicatif et de proposition. Ils refuseront tout clientélisme et seront vos porte-parole en CAP.

Avec la FSU, attachée à développer l'unité syndicale, ils chercheront à favoriser les actions intersyndicales, parce qu'ensemble, on est plus fort face aux directions, aux ministères, au gouvernement.

QUELLE PLACE POUR LES SACDD ?

Affaires maritimes : un métier rayé d'un trait

La fusion imposée par le NES aura acté la disparition du corps des Contrôleurs de Affaires maritimes (CAM) avec une reconnaissance de technicité pour les seules spécialités maritimes techniques.

La FSU revendiquait le développement d'un corps technico-administratif. Le ministère a choisi la scission du corps des CAM en intégrant les contrôleurs des Affaires maritimes de la spécialité « droit social et administration générale » dans le nouveau corps des SACDD, sans aucun égard pour leurs métiers et leur formation : la gestion des gens de mer et du navire, la formation maritime, les ressources halieutiques, l'économie maritime, le contrôle des pêches, la prévention des risques et des pollutions, la mise en place de nouvelles énergies marines...

Pire, la spécialité maritime, prévue au sein du corps des SACDD, a finalement disparu entraînant de ce fait la suppression des épreuves au concours interne sur le domaine maritime. Il en est de même des passerelles qui existaient entre les spécialités dans l'ancien corps.

Comment les ex-CAM DSAG pourraient ils se contenter de l'allégation de l'administration qui propose comme passerelle le détachement dans le corps des TSDD ?

La FSU continuera à défendre le droit à une carrière et une formation maritimes et à de véritables passerelles avec le corps des TSDD.

NON à La RIFSEEP : outil de division

Mis en place par décret du 22 mai 2014, ce nouveau « régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel » devrait remplacer la PFR à partir de juillet 2015.

Voilà ce que nous a concocté Marylise Lebranchu pour remplacer la PFR apparue comme le symbole de la performance individuelle et de la concurrence entre les fonctionnaires.

Les notions de rendement et de concurrence entre agents sont incompatibles avec les missions de SERVICE PUBLIC !

La FSU revendique l'abrogation de la RIFSEEP et son remplacement par une indemnité fondée sur des critères objectifs, transparents et équitables ainsi que son harmonisation avec le régime de la filière technique de nos ministères, en vue de son intégration dans le salaire.

Filière administration générale pour les SA de l'Équipement. Quel mépris !

L'administration va-t-elle cantonner les agents de la filière administration générale uniquement à des fonctions dites « support » ?

Ces fonctions sont la cible principale des mutualisations dont on connaît les conséquences en termes de suppressions de postes et de mobilités imposées.

Mais surtout, cela ne correspond pas à la diversité des profils et des parcours professionnels des SA ni à leur légitimité à pouvoir évoluer sur la totalité des champs d'activité du ministère.

La FSU revendique l'égalité d'accès aux postes entre les corps techniques et les corps administratifs.

La FSU revendique une politique de formation continue pour prendre en compte l'évolution des métiers.



Contrôle des transports terrestres : une spécificité conservée... mais devenue illisible et invisible !

La fusion avait pour objectif la mise en extinction des corps à très faible effectif et le regroupement de métiers proches.

Le premier objectif est atteint mais le second est un échec total !

D'ailleurs, pour prendre en compte les spécificités du corps des CTT, l'administration a instauré des conditions de recrutement et de promotion différentes (recrutement au 2^{ème} niveau de grade, avancement du 1^{er} au 2^{ème} niveau pour les agents déjà en poste). N'était-il pas plus simple de garder un corps de contrôle ?

Dans une période cumulant contraintes d'effectifs et nouvelles missions de contrôle, les CTT auraient surtout eu besoin d'un engagement ministériel sur la création de postes de CTT.

La FSU, face à la libéralisation des transports, revendique la création de postes de la spécialité contrôle des transports terrestres et la reconnaissance des agents et de leurs métiers.

GRILLE DE SALAIRE DES SACDD AU 1^{er} FEVRIER 2014

(Hors primes, supplément familial de traitement et indemnité de résidence)

Peu ou pas d'évolution et même pire des baisses des salaires nets à partir du 3^{ème} échelon de classe normale suite à l'augmentation des taux de cotisations sociales... Tout cela alors que le point d'indice gelé !

SACDD de classe normale							
Echelon	Durée	INM	Traitement brut	Pension civile	CSG+CRDS	Contribution Solidarité	Salaire net
1	1 an	321	1 486,32 €	135,85 €	116,83 €	13,50 €	1 220,14 €
2	2 ans	323	1 495,58 €	136,70 €	117,56 €	13,59 €	1 227,75 €
3	2 ans	325	1 504,84 €	137,54 €	118,28 €	13,67 €	1 235,35 €
4	2 ans	334	1 546,52 €	141,35 €	121,56 €	14,05 €	1 269,59 €
5	3 ans	345	1 597,45 €	146,01 €	125,56 €	14,51 €	1 311,37 €
6	3 ans	358	1 657,64 €	151,51 €	130,29 €	15,06 €	1 360,78 €
7	3 ans	371	1 717,84 €	157,01 €	135,02 €	15,61 €	1 410,20 €
8	3 ans	384	1 778,03 €	162,56 €	139,75 €	16,16 €	1 459,61 €
9	3 ans	400	1 852,12 €	169,28 €	145,57 €	16,83 €	1 520,43 €
10	3 ans	420	1 944,72 €	177,75 €	152,86 €	17,67 €	1 596,45 €
11	4 ans	443	2 051,22 €	187,48 €	161,23 €	18,64 €	1 683,87 €
12	4 ans	466	2 157,72 €	197,22 €	169,60 €	19,61 €	1 771,30 €
13		486	2 250,32 €	205,68 €	176,88 €	20,45 €	1 847,32 €

SACDD de classe supérieure							
elon	Durée	INM	Trait. brut	Pension civile	CSG+CRDS	Contribution Solidarité	Salaire net
1	1 an	327	1 514,11 €	138,39 €	119,01 €	13,76 €	1 242,95 €
2	2 ans	332	1 537,26 €	140,51 €	120,82 €	13,97 €	1 261,96 €
3	2 ans	340	1 574,30 €	143,89 €	123,75 €	14,30 €	1 292,36 €
4	2 ans	348	1 611,34 €	147,28 €	126,65 €	14,64 €	1 322,77 €
5	3 ans	361	1 671,54 €	152,78 €	131,38 €	15,19 €	1 372,19 €
6	3 ans	375	1 736,36 €	158,70 €	136,48 €	15,78 €	1 425,40 €
7	3 ans	390	1 805,81 €	165,05 €	141,93 €	16,41 €	1 482,42 €
8	3 ans	405	1 875,27 €	171,40 €	147,40 €	17,04 €	1 539,43 €
9	3 ans	425	1 967,87 €	179,86 €	154,67 €	17,88 €	1 615,46 €
10	3 ans	445	2 060,48 €	188,33 €	161,95 €	18,72 €	1 691,48 €
11	4 ans	468	2 166,98 €	198,06 €	170,33 €	19,69 €	1 778,90 €
12	4 ans	491	2 273,47 €	207,80 €	178,68 €	20,66 €	1 866,33 €
13		515	2 384,60 €	217,95 €	187,43 €	21,67 €	1 957,55 €

SACDD de classe exceptionnelle							
Echelon	Durée	INM	Trait. brut	Pension civile	CSG+CRDS	Contribution Solidarité	Salaire net
1	1 an	365	1 690,06 €	154,47 €	132,84 €	15,36 €	1 387,39 €
2	2 ans	380	1 759,51 €	160,82 €	138,29 €	15,99 €	1 444,41 €
3	2 ans	395	1 828,97 €	167,17 €	143,76 €	16,62 €	1 501,42 €
4	2 ans	410	1 898,42 €	173,52 €	149,21 €	17,25 €	1 558,44 €
5	3 ans	428	1 981,76 €	181,13 €	155,76 €	18,01 €	1 626,86 €
6	3 ans	449	2 079,00 €	190,02 €	163,41 €	18,89 €	1 706,68 €
7	3 ans	471	2 180,87 €	199,33 €	171,42 €	19,82 €	1 790,30 €
8	3 ans	494	2 287,36 €	209,07 €	179,78 €	20,78 €	1 877,73 €
9	3 ans	519	2 403,12 €	219,65 €	188,88 €	21,83 €	1 972,76 €
10	3 ans	540	2 500,36 €	228,53 €	196,53 €	22,72 €	2 052,58 €
11		562	2 602,22 €	237,84 €	204,54 €	23,64 €	2 136,20 €

Pension civile : 9.14% en février 2014 - contribution solidarité : 1% du salaire net - CSG et CRDS : 7,5% + 0,5% s'ajoute aussi la retraite complémentaire (RAFT 5%) dans la limite de 20 % du montant du traitement indiciaire

Pour un avancement au choix

Il faut être proposé par son service, passer l'« harmonisation » (sélection et classement par la DREAL, la MIGT-8, ou la direction de centrale) avant passage en CAP.

Faute de postes de promotion en nombre suffisant, la DRH fixe des « règles de gestion » qu'elle publie dans une note annuelle (du 27 mai 2014 pour les promotions au titre de 2015).

Accès à SACDD Classe normale

Liste aptitude

Fonctionnaire de catégorie C ou équivalent justifiant d'au moins 9 ans de services publics au 31 décembre 2015.

Accès à classe supérieure

SACDD ayant atteint le 7^{ème} échelon et au moins cinq années de services effectifs en B au 31 décembre 2015

Les critères de gestion

Promotion dite «classique»

- capacité à exercer des fonctions de plus haut niveau (autonomie et responsabilité),
- qualité du parcours professionnel,
- compétences et capacité d'adaptation,
- manière de servir (entretien professionnel et 3 dernières appréciations générales)

Promotion TRGS (retraite)

Sur proposition du chef de service.

Critère : la manière de servir.

Engagement à partir à la retraite entre le 1^{er} du mois suivant la CAP de promotion et le 31 décembre 2015 (6 mois comme SACDD CS pour en bénéficier à la retraite)

Accès à classe exceptionnelle

SACDD CS ayant atteint le 7^{ème} échelon et au moins cinq années de services effectifs en B au 31 décembre 2015

Les critères de gestion

Promotion dite «classique»

- 10 ans en catégorie B dont 5 ans comme SACDD CS avec l'occupation de plusieurs postes ou l'approfondissement de son domaine
- compétences
 - qualité du parcours professionnel
 - capacité d'adaptation à des fonctions de responsabilité (encadrement ou expertise)
 - manière de servir (entretien professionnel, 5 dernières appréciations générales et nature des élargissements de poste)

Promotion TRGS (retraite)

Sur proposition du chef de service.

Critère : la manière de servir

Engagement à partir à la retraite entre le 1^{er} du mois suivant la CAP de promotion et le 31 décembre 2015 (6 mois comme SACDD CE pour en bénéficier à la retraite).

L'administration propose une gestion individualisée et élitiste du corps fondée sur les évaluations individuelles. Pour la FSU, les carrières personnelles des agents doivent s'inscrire dans un cadre collectif tenant compte des réalités des services et des équipes de travail. **La FSU revendique la prise en compte de critères objectifs.**

La FSU revendique

Un véritable chantier de discussion sur les métiers des corps de catégorie B

- Pour la reconnaissance d'une technicité en hausse, de compétences exigées de plus en plus nombreuses sur des champs d'intervention plus larges.
- Pour la reconnaissance des corps de contrôle, d'exploitation et de leurs spécificités.
- Pour la reconnaissance de la filière administration générale et technique, en particulier, en maintenant les mêmes listes communes de mobilité (B et B+).

La reconstruction de la grille de catégorie B, pour une reconnaissance des qualifications et des fonctions

- Le reclassement de tous les B dans des corps de même niveau avec les mêmes grilles et des carrières équivalentes.
- Des corps à deux grades avec un pyramidage permettant à tous d'atteindre le sommet du corps.
- Une amplitude de carrière de 1 à 2 avec un indice moyen atteint en 15 ans (aujourd'hui, la rémunération indiciaire évolue de 1 à 1,7 entre le début et la fin de carrière).

Un passage de C en B conséquent

- Ouverture d'un examen professionnel doté de postes en nombre suffisant pour le reclassement de TOUS les C faisant des fonctions de B.

Un véritable accès de B en A

- Des places plus nombreuses à l'examen professionnel et à la liste d'aptitude.
- La mise place de dispositifs adaptés pour la transformation de TOUS les postes de B correspondant à des fonctions de catégorie A.

La casse du service public : ça suffit !

La MAP (modernisation de l'action publique) a pris la relève de la RGPP sans en modifier la logique d'austérité, de réduction des effectifs et de baisse des crédits pour les mesures catégorielles et les postes de promotion.

Une véritable casse des services, des personnels et des compétences techniques !

Le redécoupage des régions entraînera inévitablement la disparition des DREAL des régions supprimées... La fin des conseils généraux ne peut que mettre en cause des services départementaux de l'Etat organisés sur un périmètre déclaré obsolète pour leurs principaux partenaires, les collectivités... Autant de raisons d'être inquiets.

La Fonction publique et les services publics sont indispensables pour tous les citoyens. Or, la situation s'est dégradée ces dernières années pour les personnels comme pour les usagers. Il est urgent maintenant de changer de politique !

La lutte contre les inégalités sociales et territoriales passe par une présence renforcée de l'État et de ses ministères, de leurs agents dans tout le pays. Elle nécessite de renforcer la qualité des services publics.

Dans ce cadre, les missions de service public doivent être maintenues et confortées au bénéfice de la politique de l'égalité des territoires.



Pour contacter les syndicats FSU du MEDDE-MLETR

Une adresse : fsu-meddtl@fsu.fr - Deux sites internet :

Syndicat national de l'environnement (SNE-FSU) : www.sne-fsu.org

Syndicat national unitaire interministériel des territoires, de l'agriculture et de la mer (SNUITAM-FSU) : www.snuitam-fsu.org

Syndicats FSU du MEDDE-METL - 104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS